

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 29 septembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

**Délibération n° CC-2023-152**

Objet de la délibération : **GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE COTIGNAC, FORCALQUEIRET ET LA CELLE - RAPPORT D'ACTIVITE 2022 - SOCIETE LEA ET LEO**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

**Absents ayant donné procuration :**

- DECANIS Alain donne procuration à TONARELLI Patrice, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard.

**Absents** : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, BARTHELEMY Olivier.

**Secrétaire de Séance** : Carine PAILLARD

Monsieur Romain DEBRAY expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-3 ;

**VU** le code de la commande publique, et notamment l'Article L3131-5

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** la compétence Petite Enfance exercée par la Communauté d'Agglomération Provence Verte ;

**CONSIDERANT** le contrat de délégation de service public, signé le 18 juillet 2018, concernant l'exploitation de 3 structures multi-accueil conclu avec la société Léa&Léo, à savoir :

- Leï Nistouns de Candeloun à La Celle,
- Les Papillons à Cotignac,
- Leï Santoun à Forcalqueiret ;

**CONSIDERANT** qu'afin de contrôler l'activité du délégataire, celui-ci doit remettre chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service ;

**CONSIDERANT** le rapport d'activités pour l'exercice 2022, présenté par la société Léa&Léo ;

**CONSIDERANT** les éléments suivants :

STRUCTURES	AGREMENT	NOMBRE ENFANTS INSCRITS	TAUX FREQUENTATION	ETP	RATIO ENCADREMENT (ADULTE/ENFANT)
Leï Nistoun de Candeloun La Celle	24	33	70,29	8,9	1 / 5.4
Les Papillons Cotignac	15	31	83	5,57	1 / 4.7
Leï Santoun Forcalqueiret	20	45	82	5,7	1 / 5.4
TOTAUX	59	109	78	6,70	1 / 5

**CONSIDERANT** le montant de la compensation de service public versée en 2022 d'un montant de 258 125 € soit 4 375 € par place ;

**CONSIDERANT** le montant total du budget s'élevant à 1 010 146 € de charges et 964 671 € de recettes, le résultat d'exploitation s'élève à – 45 475 € ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Petite Enfance réunie le 19 septembre 2023 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 19 septembre 2023 ;

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2022 présenté par la société Léa&Léo, délégataire de service public pour la gestion des structures d'accueil petite enfance ci-dessus référencées de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.
- **DE DIRE** que la présente délibération ainsi que son rapport susvisé seront transmis au Préfet du département du Var.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté prend acte de cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 septembre 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND